

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 19/22

RESTRICTIONS DE L'ESPACE AÉRIEN AU-DESSUS DU GROENLAND

(Remplace le NOTAM H0552/22)

A la demande des autorités danoises et groenlandaises, tous les vols effectués à l'intérieur de la FIR océanique de Gander à destination et en partance d'aéroports situés au Groenland ou au-dessus du territoire groenlandais en provenance de l'espace aérien biélorussien ne sont pas autorisés si l'aéronef est exploité par un transporteur aérien biélorussien ou est immatriculé en Biélorussie. Les exceptions à cette restriction sont en cas d'urgence ou lorsque le vol est un vol humanitaire. On ignore quand cette restriction sera supprimée.

Il est recommandé de confirmer les restrictions applicables avec les autorités danoises et groenlandaises compétentes avant le vol.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

NAV CANADA
Service à la clientèle
77, rue Metcalfe
Ottawa (Ontario) K1P 5L6

Tél. : 800-876-4693
Télec. : 877-663-6656
Courriel : service@navcanada.ca



Chris Bowden
Directeur par Intérim, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes